

FICHE ÉCOCONSEIL

Quand écoÉNERGIE rime avec économies...

Liens rapides

Le logo ENERGY STAR® et l'étiquette EnerGuide : une combinaison gagnante

- Déchiffrer l'étiquette EnerGuide

Les avantages des électroménagers homologués ENERGY STAR®

- Les lave-linge homologués ENERGY STAR®
- Les réfrigérateurs homologués ENERGY STAR®
- Les congélateurs homologués ENERGY STAR®
- Les lave-vaisselle homologués ENERGY STAR®
- Les autres gros électroménagers

Le coût total d'un électroménager

- Un appareil, deux prix
- Calculer le véritable coût d'un appareil
- Tableau de comparaison des coûts d'utilisation

Guide d'achat des électroménagers

Pour choisir un électroménager éconergétique, il suffit de consulter l'étiquette et d'opter pour un appareil portant le symbole ENERGY STAR®. Ces appareils, les plus éconergétiques sur le marché, vous permettent de réduire votre facture d'énergie.

Le logo ENERGY STAR® et l'étiquette EnerGuide : une combinaison gagnante

Le symbole international ENERGY STAR® vient appuyer une autre importante mesure d'efficacité énergétique : le programme EnerGuide du Canada. EnerGuide permet aux consommateurs de comparer l'efficacité énergétique de nombreux modèles d'appareils électroménagers, de chauffage ou de climatisation vendus au Canada. Pour qu'une étiquette EnerGuide soit apposée sur un gros électroménager, il faut que l'appareil subisse des tests visant à établir sa consommation d'énergie dans des conditions normales d'utilisation et à déterminer si cette consommation est conforme aux exigences en matière d'efficacité énergétique prévues par la *Loi sur l'efficacité énergétique*.

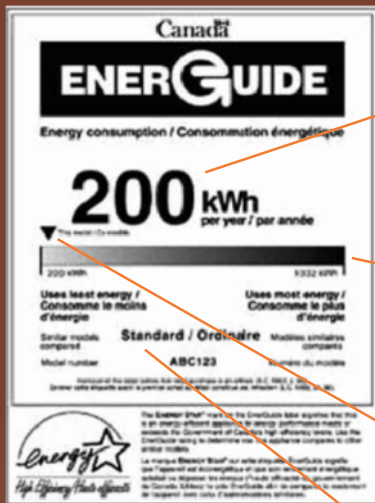
Le programme ENERGY STAR® va encore plus loin. Il vise à distinguer les modèles qui respectent ou surpassent une norme d'excellence en matière d'efficacité énergétique reposant sur des critères approuvés par Ressources naturelles Canada.

But et sommaire

Choisir des électroménagers éconergétiques permet d'économiser sur le coût de l'énergie pendant toute leur vie utile.

Dans cette fiche, on explique ce que sont le symbole ENERGY STAR® et l'étiquette EnerGuide, et on présente les avantages des lave-linge, des réfrigérateurs et des lave-vaisselle homologués ENERGY STAR®.

On retrouve le symbole ENERGY STAR® sur les étiquettes ÉnerGuide des lave-linge, des réfrigérateurs et des lave-vaisselle. L'étiquette ÉnerGuide indique la consommation d'énergie des appareils; le symbole ENERGY STAR® permet de reconnaître les appareils les plus efficaces.



Déchiffrer l'étiquette ÉnerGuide

Consommation énergétique annuelle (en gros caractères)

C'est la consommation énergétique annuelle estimée de l'appareil, en kilowattheures (kWh) par année. Ici, l'étiquette indique que l'appareil de modèle ABC123 consomme 200 kWh d'énergie par an dans des conditions d'utilisation domestique normales.

Échelle de comparaison

L'échelle indique la gamme de consommation d'énergie pour des modèles de même catégorie (de type et de capacité semblables). Le nombre apparaissant à l'extrémité gauche de l'échelle indique la plus faible consommation d'énergie et le nombre apparaissant à l'extrémité droite, la plus élevée.

Flèche

La flèche indique où se situe l'appareil par rapport aux autres appareils de sa catégorie.

Type

Catégorie à laquelle l'appareil appartient. Il importe de ne comparer entre eux que des modèles du même type (il faut « comparer des pommes avec des pommes »). Ici, il s'agit d'un appareil de format ordinaire.

Les avantages des électroménagers homologués ENERGY STAR®

Opter pour des appareils homologués ENERGY STAR® est le meilleur moyen de réduire sa facture d'énergie. Voici pourquoi.

Les lave-linge homologués ENERGY STAR® :

- Consomment de 35 % à 50 % moins d'eau que les modèles non homologués (ce qui représente des économies de 14 000 L à 22 000 L d'eau par année);
- Consomment jusqu'à 50 % moins d'énergie, parce qu'ils doivent chauffer moins d'eau;
- Ont une vitesse d'essorage accrue (par conséquent, le séchage des vêtements demande moins de temps et d'énergie);
- Sont dépourvus d'agitateur, ce qui laisse davantage de place pour les vêtements;
- Sont dotés de capteurs qui préviennent le gaspillage d'énergie en ajustant la consommation d'eau à l'importance de la brassée.

Le facteur énergétique

L'efficacité énergétique globale des chauffe-eau est indiquée par leur facteur énergétique (FÉ), lequel correspond à la proportion de l'énergie consommée par le chauffe-eau effectivement convertie en chaleur absorbée par l'eau dans des conditions d'utilisation normale. Ce facteur tient compte des pertes de chaleur qui se produisent par les parois du réservoir. Plus le FÉ est élevé, plus l'appareil est efficace et plus les coûts d'utilisation sont faibles. En général, plus la capacité du réservoir est grande, plus le FÉ du chauffe-eau est faible.

Le FÉ des chauffe-eau électriques à réservoir les plus efficaces est de 0,93 à 0,95, ce qui correspond à une consommation d'énergie annuelle estimée inférieure à 4 725 kWh (calculée en fonction d'une consommation d'eau chaude de 242 litres par jour). La conception des chauffe-eau électriques s'est tellement améliorée au cours des dernières années qu'il existe à l'heure actuelle peu de différence entre le FÉ des modèles les plus éconergétiques et le FÉ minimum exigé par la loi.

Les réfrigérateurs homologués ENERGY STAR® :

- Consomment 50% moins d'électricité qu'un réfrigérateur non homologué de 10 ans;
- Sont mieux isolés et ont des réglages plus précis pour la température et le dégivrage;
- Sont plus silencieux et sont dotés de compresseurs plus efficaces;
- Surpassent d'au moins 15 % la norme d'efficacité énergétique minimale prescrite par le gouvernement du Canada.

Les congélateurs homologués ENERGY STAR® :

- Les congélateurs ordinaires doivent surpasser d'au moins 10 % la norme d'efficacité énergétique minimale prescrite par le gouvernement du Canada;
- Les congélateurs compacts doivent surpasser d'au moins 20 % la norme d'efficacité énergétique minimale prescrite par le gouvernement du Canada.

Les lave-vaisselle homologués ENERGY STAR® :

- Surpassent d'au moins 41 % la norme d'efficacité énergétique minimale prescrite par le gouvernement du Canada;
- Sont parfois dotés de capteurs qui adaptent le cycle de lavage au volume du chargement (ils consomment donc moins d'eau);
- Lavent plus efficacement.

Les autres gros électroménagers :

Voici quelques conseils touchant l'achat d'autres gros électroménagers et les caractéristiques éconergétiques à rechercher.

Les sèche-linge

- Choisir un modèle ordinaire doté d'un humidistat, qui commande l'arrêt automatique du sèche-linge lorsque les vêtements sont secs, ce qui évite de trop les sécher.
- Choisir les cycles de séchage économes d'énergie (p. ex. « économique », « infroissables » ou « refroidissement ») : vers la fin de ces cycles, l'élément chauffant s'éteint, ce qui réduit la consommation d'énergie.

Les appareils de cuisson

- Choisir une cuisinière à four autonettoyant : elles sont mieux isolées et, donc, plus efficaces.
- Choisir un four à convection : comme l'air chaud circule continuellement dans le four, la chaleur est mieux répartie et la température, plus uniforme, ce qui permet de réduire le temps de cuisson et la consommation d'énergie.
- Les cuisiniers qui aiment garder un œil sur les plats qui cuisent devraient préférer les modèles dotés de hublots : 20 % de la chaleur s'échappe du four chaque fois qu'on en ouvre la porte pour « jeter un coup d'œil ».

Le coût total d'un électroménager

Le coût total est une mesure plus réaliste du véritable coût d'un appareil, parce qu'il tient compte du coût d'achat et du coût d'utilisation de l'appareil pour toute sa vie utile.

Un appareil, deux prix

S'il est vrai que les appareils éconergétiques sont plus chers à l'achat, il est également prouvé que les économies d'énergie (et d'argent) qu'ils permettent de réaliser compensent généralement cette dépense accrue. Pour déterminer si l'achat d'un appareil éconergétique est un bon choix, on peut se dire qu'un appareil électroménager a, en fait, deux prix.

Une fois les deux prix additionnés, on se rend souvent compte que l'appareil le moins cher à l'achat coûte le plus cher à l'usage et qu'au bout du compte son coût total est considérablement plus élevé que celui de l'appareil éconergétique.

Prix n° 1 = prix d'achat de l'appareil

Prix n° 2 = coût d'utilisation de l'appareil pour toute sa vie utile

Calculer le véritable coût d'un appareil

1^{re} étape

Tarif de l'énergie x kWh (kilowattheure) par an = Coût annuel de l'énergie estimé

Remarque : Au Yukon, le coût moyen de l'électricité est d'environ 13 ¢ le kWh. La consommation annuelle estimée d'un appareil est indiquée sur l'étiquette ÉnerGuide.
Exemple : 0,13 \$ x 200 kWh = 26,00 \$ (Coût annuel de l'énergie estimé)

2^e étape

Prix d'achat + (Vie utile moyenne x Coût annuel de l'énergie estimé) =
Coût total (pour toute la vie utile de l'appareil)

3^e étape

Coût total ÷ Vie utile moyenne = Coût annuel moyen de l'appareil

Voici quelques comparaisons intéressantes :

	Consommation annuelle moyenne (kWh)	Consommation mensuelle moyenne (kWh)	Coût mensuel à 13,01 ¢/kWh (\$)
Réfrigérateurs et congélateurs			
• Vieux réfrigérateur (10 pi ³) à dégivrage manuel	479	40	5,20 \$
• Réfrigérateur homologué ENERGY STAR® à dégivrage manuel (10 pi ³)	295	28	3,64 \$
• Vieux réfrigérateur-congélateur sans givre (16 pi ³ – 18 pi ³)	1044	87	11,32 \$
• Réfrigérateur-congélateur à dégivrage automatique homologué ENERGY STAR® (16-18 pi ³)	450	38	4,94 \$
• Vieux congélateur-coffre à dégivrage manuel (12 pi ³ – 15 pi ³)	658	55	7,16 \$
• Congélateur-coffre homologué ENERGY STAR® (12 pi ³ – 15 pi ³)	326	27	3,51 \$
• Vieux congélateur vertical à dégivrage manuel (12 pi ³ – 15 pi ³)	992	83	10,80 \$
• Congélateur vertical à dégivrage manuel homologué ENERGY STAR® (12 pi ³ – 15 pi ³)	524	44	5,72 \$
Appareils de cuisson			
• Cuisinière électrique (utilisation très variable)			
— sans fonction autonettoyante	784	65	8,46 \$
— avec fonction autonettoyante (1 nettoyage par mois)	754	63	8,20 \$
• Four à micro-ondes (30 min par jour à pleine puissance)	218	18	2,34 \$
• Sauteuse électrique (12 utilisations par mois)	140	12	1,56 \$
• Cafetière (40 utilisations par mois)	117	10	1,30 \$
• Four grille-pain (12 heures par mois)	250	21	2,73 \$
• Lave-vaisselle (seulement pour chauffer l'eau)			
— avec séchage (1 utilisation par jour)	270	22	2,86 \$
— sans séchage (1 utilisation par jour)	120	10	1,30 \$
Appareils d'entretien des vêtements			
• Sèche-linge (1 brassée par jour)	910	76	9,89 \$
• Lave-linge à chargement par le haut (33 brassées par mois, incluant l'eau chaude, chauffée à l'électricité)	881	73	9,50 \$
• Lave-linge à chargement frontal (33 brassées par mois, incluant l'eau chaude, chauffée à l'électricité)	264	22	2,86 \$
• Fer à repasser (2 heures par semaine)	104	9	1,17 \$

	Consommation annuelle moyenne (kWh)	Consommation mensuelle moyenne (kWh)	Coût mensuel à 13,01 ¢/kWh (\$)
Appareils d'éclairage			
• Quatre ampoules à incandescence de 100 W allumées pendant 5 heures par jour	730	61	7,94 \$
• Deux fluorescents de 40 W, allumés pendant 5 heures par jour (rendement lumineux équivalent à quatre ampoules à incandescence de 100 W)	146	14,5	1,89 \$
• Deux fluorescents éconergétiques de 34 W, allumés pendant 5 heures par jour (rendement lumineux équivalent à deux fluorescents ordinaires de 40 W ou à 400 W d'ampoules incandescentes)	124	10,3	1,34 \$
• Deux fluorescents de type T-8 de 32 W, avec ballast électronique, allumés pendant 5 heures par jour (rendement lumineux équivalent à deux fluorescents ordinaires de 40 W ou à 400 W d'ampoules incandescentes)	116	9,7	1,26 \$
Divertissement			
• Téléviseur (à LCD) (5 heures par jour)	364	30	3,90 \$
• Chaîne stéréo (3 heures par jour)	109	9	1,17 \$
• Radio-réveil (3 heures par jour)	4	0,3	0,04 \$
Informatique			
• Ordinateur et écran (8 heures par jour, 5 jours par semaine)	189	16	2,08 \$
• Imprimante laser de base (8 heures par jour, 5 jours par semaine)	282	24	3,12 \$
Confort et bien-être personnel			
• Lit d'eau (tout format)	1 200	100	13,01 \$
• Radiateur portatif (1 000 W)	600	50	6,51 \$
• Couverture chauffante (format double)	120	10	1,30 \$
Autres appareils			
• Ventilateur de générateur d'air chaud	1 200	100	13,01 \$
• Aspirateur (4 utilisations de 1 heure par mois)	36	3	0,39 \$
• Tondeuse électrique (4 ou 5 utilisations de 1 heure par mois)	52	4	0,52 \$
• Chauffe-voiture (utilisation saisonnière, 80 heures en 4 mois)	72	18	2,34 \$
• Chauffe-moteur (utilisation saisonnière, 320 heures en 4 mois)	96	24	3,12 \$
Chauffe-eau électrique			
• Chauffe-eau électrique non éconergétique (Facteur énergétique = 0,86):			
— pour un ménage de 2 personnes	2 408	200	26,02 \$
— pour un ménage de 4 personnes	4 816	400	52,04 \$
• Chauffe-eau électrique éconergétique (Facteur énergétique = 0,92):			
— pour un ménage de 2 personnes	2 251	188	24,46 \$
— pour un ménage de 4 personnes	4 502	375	48,79 \$

Cette fiche écocon\$eil est une publication du
Centre des solutions énergétiques.

Pour toute question ou tout commentaire,
veuillez communiquer avec le
Centre des solutions énergétiques :

Téléphone :
867-393-7063 (à Whitehorse) ou
1-800-661-0408, poste 7063 (ailleurs au Yukon)

Adresse postale :
Case postale 2703 (EMR-206) Whitehorse
(Yukon) Y1A 2C6

Site Web : www.esc.gov.yk.ca